

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU GARD COMMUNE AIGUES MORTES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf: DCM/2016/n°55/2.1/19.05/35

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	27

Date de la convocation : 09-05-2016 Date de l'affichage : 11-05-2016

OBJET:

AUTORISATION DE TRAVAUX 31 BD GAMBETTA

- Rapporteur : A. FOUREL

SEANCE DU 19 MAI 2016

L'an deux mille seize, Le DIX NEUF MAI A 17 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumeiean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS:

Pierre MAUMEJEAN, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Gilles TRAULLET à Hélène THELENE Patrice DEVILLE à JC CAMPOS Claude LAURIE à Jeanine SOLEYROL

Absents : A. BONNET – R. BOUTEILLER Secrétaire de séance : Christelle BERTINI A. JACINTO à Fabrice LABARUSSIAS Michel LEBLANC à P. VAN DER LINDE Guillaume BER à Cédric BONATO

Il est rappelé que les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées au nom de la collectivité, doivent être accompagnées d'une délibération du conseil municipal autorisant le maire à les déposer et à les signer.

Le projet de réhabilitation de l'ancienne école maternelle Gambetta, établi par HG.A Architecture 71 rue des Artisans à Aigues-Mortes, permettra l'aménagement de locaux pour les services suivants :

- Au rez-de-chaussée: un hall d'entrée, un centre documentaire ouvert à un certain public (PIJ), des locaux pour la médecine du travail, des sanitaires
- Au niveau R+1: un hall, des bureaux pour la direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, une salle de réunion, une salle de repos pour le personnel, des sanitaires

Il est demandé au conseil municipal:

 D'autoriser le Maire à signer et à déposer la demande d'autorisation de travaux relative à la réhabilitation de « Gambetta »

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité

- adopte la proposition

Le Maire, Pierre Maumejean

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 23-05-2016

- date d'affichage: 23-05-2016

Hôtel de Ville - Place St Louis – BP n° 23 30220 AIGUES MORTES Tel. 04.66.73.90.90.

Fax: 04.66.53.86.09

Accusé de réception en préfecture 030-213000037-20160519-DCM2016-55-DE Date de télétransmission : 21/05/2016 Date de réception préfecture : 23/05/2016 - page 1 sur 1